



Mobilité interne - Frais liés aux déplacements et au logement

Par **Manitoba13**, le **25/02/2014** à **23:08**

Bonjour,
Je travaille actuellement en Ile-de-France et j'ai fait une demande de mobilité interne dans le Sud de la France. On m'a indiqué que c'était possible mais à condition de passer trois jours par semaine en Ile-de-France. Avant de prendre une décision, je souhaiterais savoir si tout ou partie des frais de transport et de logement liés à ces déplacements seront pris en charge par l'employeur? Merci d'avance.
Manitoba13

Par **moisse**, le **26/02/2014** à **08:12**

Bonjour,
Théoriquement oui, mais plutôt que de nous poser la question, ne vaut-il pas mieux la poser à votre direction?
En effet, on peut imaginer un avenant au contrat de travail qui indique que ces déplacements font l'objet d'une contrepartie sous une forme ou l'autre, voire intégrée au salaire de base pour x% de la rémunération...